



Règlement pour l'organisation des expositions européennes de race dans la section volailles

Remarque préliminaire: Des expositions européennes pour des races particulières ou des groupes de races peuvent être organisées selon l'alinéa 12.11 des statuts de l'Entente européenne (EE), avec l'accord de la section volailles de l'EE. Ces expositions offrent à certaines races une meilleure possibilité de comparaison du niveau des élevages sur le plan européen que lors des expositions européennes générales, organisées tous les trois ans par l'EE. Elles rencontrent un succès croissant. Pour l'organisation de ces manifestations, il faut toutefois que certaines règles soient respectées qui sont fixées sur le modèle du Règlement pour les expositions européennes de l'EE. Ils ne doivent pas compromettre l'importance de la grande exposition européenne de l'EE et porter le titre suivant « **Exposition européenne de race pour nom de la race ou du groupe des races** ». Cette appellation doit figurer dans cette forme sur tous les documents, publicités et des rapports de presse.

1. Candidature

- a) Pour l'organisation d'une exposition européenne de race, les clubs spécialisés / associations des fédérations membres de l'EE peuvent faire une demande à la section volailles de l'EE. Cette demande doit être soumise par écrit au président de la section volailles avant le 15 janvier de l'année précédente. Pour les expositions qui ont lieu en janvier ou février, la même année précédente s'applique comme pour les expositions de la saison automnale précédente. La réunion de la section à l'assemblée générale suivante de l'EE est responsable de l'approbation.
- b) Avec la demande les informations suivantes doivent être fournies:
 - a. Localité avec adresse exacte
 - b. Date de l'expo
 - c. Fédération ou club responsable
 - d. Personnes de contact avec adresse exacte, n° de tél et adresse mail.
 - e. Nom de la race
 - f. Informations sur les pays participants attendus
 - g. Informations sur le nombre d'inscriptions attendu
 - h. Règlement-programme
 - i. Informations sur le schème des prix
 - j. Pour la candidature il faut utiliser le formulaire de demande officiel. Celui-ci peut être imprimé sur le site de l'EE, www.entente-ee.com, sous la section concernée.
- c) Il est possible d'adhérer une exposition européenne de race à une autre exposition, p.e. une exposition nationale.



- d) L'organisation d'une exposition européenne de race est soumise au règlement EE des expositions européennes et ce règlement-ci pour les expositions européennes de race. Les règlements officiels du pays dans lequel l'exposition a lieu, sont à considérer.
- e) Pour une exposition européenne de race en volailles, il est recommandé de monter les cages à un seul niveau.

2. Date

Une exposition européenne de race ne peut avoir lieu qu'une seule fois par saison d'expositions au niveau européen, pour une race ou un groupe de races. Exclu est le saison dans lequel l'exposition européenne générale a lieu (date protégée). Des expositions comparables ne peuvent alors être appelées expositions internationales, pour lesquelles s'applique la date protégée selon le point 2 du Règlement pour les expositions européennes. Aucune exposition internationale ne peut se dérouler dans les deux semaines qui précèdent et qui suivent l'exposition européenne.

3. Participation

Tous les éleveurs membres d'une fédération affiliée à l'Entente européenne pour l'aviculture, la colombiculture, la cuniculture et l'élevage des cobayes (EE) peuvent y participer.

4. Races

Pour toutes les races et variétés qui figurent sur la liste des races et variétés de la section volailles de l'EE et pour lesquels un standard existe, une exposition européenne de race peut être organisée.

5. Inscription des animaux

- a) Les sujets inscrits doivent appartenir à la race pour laquelle l'exposition est organisée.
- b) Les sujets doivent porter une bague fermée, non-tombante, avec indication du pays et de l'année.
- c) Les animaux ne doivent pas être âgés de plus de six ans.

6. Juges

Pour assurer un jugement correct, le collège des juges doit être formé non seulement de juges nationaux, mais aussi d'un certain nombre de juges issus des pays participants. Pour le jugement, il faut dans toute la mesure du possible engager des juges spécialisés et des juges du pays d'origine de la race. Après clôture des inscriptions, les juges engagés doivent être annoncés au président de la section.



7. Indemnisation des juges

Sauf convention contraire avec les juges, ceux-ci seront indemnisés sur base du règlement EE pour les expositions européennes.

Tous les frais de voyage, d'hébergement et de séjour des juges sont à la charge de la direction de l'exposition. Les juges étrangers seront indemnisés pour un jour de jugements pour au moins deux nuits d'hôtel sur base d'une chambre double. Les frais de voyage des juges seront indemnisés sur présentation de la facture pour le voyage en train 2^{ième} classe. Les juges voyageant en voiture seront indemnisés sur base de 0,25 € par kilomètre. Si possible, des covoiturages doivent être formés. La direction de l'exposition est libre de négocier avec les juges un accord commun sur des arrangements spéciaux.

8. Jugement

Les animaux sont jugés avec le système de jugement européen et le standard européen. L'ensemble des juges à une exposition européenne de race travaille sous la supervision d'un chef-juge, le plus souvent originaire du pays organisateur.

9. Prix

Du côté de l'EE, une médaille sera mise à disposition pour les expositions européennes de race pour chaque race. Il est recommandé à la direction de l'exposition d'attribuer un prix commémoratif à chaque exposant. Les autres prix sont au choix de l'organisateur. Les prix à émettre doivent être indiqués dans le formulaire de demande.

10. Champion d'Europe de collection

Ce titre peut être attribué si au moins 20 sujets d'une race sont inscrits. Si dans des variétés individuelles il y a également 20 sujets exposés, des titres supplémentaires peuvent être attribués.

Le titre de Champion d'Europe de collection est calculé avec le score total des 4 meilleurs sujets de la même variété. Les deux sexes doivent être représentés dans la collection. En cas d'ex aequo, les deux exposants obtiennent le titre de Champion d'Europe de collection. Les champions sont calculés. Les organisateurs peuvent éventuellement resserrer les conditions mais pas faciliter.

11. Champion d'Europe

Le titre de Champion d'Europe peut être attribué, selon le règlement EE pour les expositions européennes dans les conditions suivantes:

- a) Le titre de Champion d'Europe est attribué dans chaque race à partir d'au moins 20 sujets inscrit. Indépendant du sexe, le meilleur sujet sera champion.
- b) Si ces conditions (20 sujets) sont remplis également dans une variété, d'autres titres de Champion d'Europe peuvent être attribués dans la race.



- c) S'il y a plus de 40 sujets inscrits par race, le titre sera attribué au meilleur sujet mâle et au meilleur sujet femelle. Le même s'applique pour les variétés individuelles, à condition que les conditions (40 sujets) sont remplis.
- d) Pour recevoir le titre de Champion d'Europe, la note ,très bon' 95 pts. doit être obtenue. Le titre ira au sujet avec la note la plus haute. S'il y a plusieurs sujets avec la même note, le titre sera attribué par le chef-juge, en collaboration avec un groupe de juges qui consiste d'au moins deux juges supplémentaires de pays différents.

12. Diplômes

Les responsables de l'exposition remettent au gagnant du titre 'Champion d'Europe' et 'Champion d'Europe de collection' un diplôme sur lequel doivent figurer les informations suivantes :

- Type d'expo – nom exact (voir plus haut)
- Variété et sexe
- Note / points
- Titre Champion d'Europe ou Champion d'Europe de collection
- Nom de l'exposant
- Lieu, pays et date de l'exposition
- Signature du responsable de l'exposition et du chef-juge
- Eventuellement une photo du sujet en question
- Logo de l'EE et de l'exposition

Les modèles des diplômes peuvent être obtenus chez le président de la section volailles après clôture des inscriptions. Il est possible de concevoir son propre diplôme avec les informations ci-dessus. Les diplômes doivent être imprimés le jour de l'exposition et être remis aux exposants sur place.

13. Exposition européenne de jeunesse

Il est souhaitable d'organiser une classe de jeunesse aux expositions européennes de race. Les jeunes éleveurs de moins de 18 ans sont autorisés à y exposer.

14. Champion d'Europe de collection en jeunesse

Le titre de «Champion d'Europe de collection en jeunesse» est attribué sur base du règlement EE des expositions européennes. En conséquence, le titre peut être attribué si au moins 10 sujets d'une race sont inscrits. Si 10 animaux sont également exposés dans des variétés individuelles, des titres supplémentaires peuvent être attribués. Le titre de Champion d'Europe de collection est calculé avec le score total des 4 meilleur sujets de la même variété. Les deux sexes doivent être représentés dans la collection. En cas d'ex aequo, les deux exposants obtiennent le titre de Champion d'Europe de collection. Les champions sont calculés.



15. Champion d'Europe en jeunesse

Le titre de 'Champion d'Europe en jeunesse' est attribué dans chaque race à partir d'au moins 10 sujets inscrit dans la classe de jeunesse. Indépendant du sexe, le meilleur sujet recevra le diplôme de Champion d'Europe en jeunesse.

Si dans des variétés individuelles il y a également 10 sujets exposés, des titres supplémentaires peuvent être attribués. S'il y 20 sujet ou plus inscrits dans la classe de jeunesse, le titre de 'Champion d'Europe en jeunesse' sera attribué au meilleur sujet mâle et au meilleur sujet femelle. Pour recevoir le titre de Champion d'Europe en jeunesse, la note 'très bon' 94 pts. doit être obtenue.

16. Diplômes en jeunesse

Les mêmes directives du point 11.6 s'appliquent

17. Engagements envers l'Entente Européenne

La direction de l'exposition doit payer 0,5 Euro par sujet inscrit dans la caisse de l'EE. Ce montant est à verser après clôture des inscriptions sur le compte de l'EE :

Union Bank, D 24937 Flensburg

BIC UNBNDE21 -- IBAN DE14 2152 0100 0000 2353 93

Titulaire du compte: Entente Européenne EE – Willy Littau

Parallèlement, le formulaire de facturation doit être complété et envoyé par courrier électronique au président de la section et au trésorier, afin que les médailles EE puissent être livrées. La livraison sera effectuée immédiatement **après réception du paiement** à la personne mentionnée ci-dessus. Une fois l'exposition terminée, la direction de l'exposition enverra un catalogue de l'exposition par courrier au président et au secrétaire de la section volailles et au trésorier de l'EE. En cas de non-respect de ces dispositions, les expositions européennes de race ne seront plus autorisées pour la race en question.

18. Dispositions finales

Selon le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes, tous les noms de personnes et de fonctions s'appliquent aux deux sexes.

19. Entrée en vigueur

Le Règlement a été approuvé par l'assemblée des membres de l'EE, le 15 mai 2015 à Metz / France, et il entre immédiatement en vigueur.

Le président de la section

Le secrétaire

Wilhelm Riebninger

Klaas van der Hoek